

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2025 – DPAT / T-063

portant interruption temporaire de la circulation routière
sur la Route Départementale N° 155Z
sur le ban communal de VIC-SUR-SEILLE

**LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

VU le code de la route et notamment ses articles R 411-8, R 411-25 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 82-622 du 22 juillet 1982, complétant et modifiant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 ;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière, livre I ;

VU l'arrêté du Président du Département portant délégation de signature ;

VU la demande de M. le Maire de VIC-SUR-SEILLE ;

VU l'avis de l'UTT ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers, de prendre des mesures restrictives concernant la circulation routière sur la Route Départementale N° 155Z, dans le cadre de la marche "l'Escapade Gourmande Vicoise", du jeudi 29 mai 2025 ;

SUR proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation routière des véhicules de toutes catégories sera interdite sur la Route Départementale n° 155Z entre la sortie de VIC-SUR-SEILLE (PR 2+000) et le carrefour avec la RD 955 (PR 0+000), le jeudi 29 mai 2025 de 9h00 à 21h00.

Ces interdictions ne s'appliquent pas aux véhicules des forces de l'ordre, d'urgence, de secours et de services et de l'organisation.

ARTICLE 2 :

Pendant la durée de l'interdiction visée à l'article 1, ci-dessus, les véhicules seront déviés comme suit :

→ VIC-SUR-SEILLE → RD155P → RD38 → MOYENVIC → RD38 → RD955

.../...

ARTICLE 3 :

La signalisation des prescriptions visées aux articles 1 et 2 ci-dessus, sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur à la diligence et sous la responsabilité des organisateurs de la manifestation.

ARTICLE 4 :

Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
Mme la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale ;
M. le Président de l'Association ESCAPADIX ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. la Sous-Préfet de l'Arrondissement de SARREBOURG – CHATEAU SALINS, et aux Maires des Communes de VIC-SUR-SEILLE, de MOYENVIC, pour information.

METZ, le 20 / 05 / 2025

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance,



Bénédicte HILT

METZ, le 20 / 05 / 2025

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

à

Mme. le Chef de l'UTT de SARREBOURG
-CHATEAU SALINS

M. le Général, commandant le Groupement de
Gendarmerie de la Moselle à METZ
Mme la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale
B.P. 41072 - 57036 METZ CEDEX
M. le Commissaire Divisionnaire, commandant la Direction
Zonale des C.R.S. EST à CHATEL-ST-GERMAIN
M. le Général, commandant de la RMD Nord-Est/CMD METZ
ETAT MAJOR - Bureau MOUVEMENTS-TRANSPORTS, 1
M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de
Secours de la Moselle - S.D.I.S. à SAINT JULIEN LES METZ
M. la Sous-Préfet de l' Arrondissement de SARREBOURG
- CHATEAU SALINS
M. le Chef du Service de la Sécurité Intérieure
- Préfecture de la Moselle

M. le Maire de la Commune de VIC-SUR-SEILLE
mairie@vic-sur-seille.fr ernd.jerome@yahoo.fr

M. le Maire de la Commune de MOYENVIC
mairiemoyenvic@wanadoo.fr

M. le Président de l'Association ESCAPADIX
sebastien.laurent46@sfr.fr ludovicbey8@gmail.com

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Arrêté Temporaire n° 2025-DPAT/T-063 du 20/05/2025 portant interruption temporaire de la circulation routière sur la Route Départementale n° 155Z sur le ban communal de VIC- SUR-SEILLE, dans la cadre de la marche "l'Escapade Gourmande Vicoise", du jeudi 29 mai 2025.	1	Pour information

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

Copies : DPAT/DRM/SDER/CORD57
Chrono SDER